



CTS DU 21/11/2017

Nous avons commencé ce CTS par les rondes de nuit à la maison d'arrêt.

Suite aux différentes interventions, un nouveau projet a été présenté par la Direction afin d'alléger le service de nuit et ne plus avoir ces 6 rondes. Nous sommes tombés d'accord sur un principe de 3 rondes au 1^{er} tour (dont une d'écoute) et de 2 rondes au 2^{ème} tour.

Ensuite venait le sujet principal du jour qui concernait la construction des Unités de Vie Familiale à la maison centrale. Le marché a été attribué à la société Bouygues pour un budget de 4 millions d'euros. Cette UVF sera composée de 14 box classiques, 2 parloirs hygiaphone, 2 box isolés, 4 salons et 2 UVF (un T2 et un T3). Le début des travaux est prévu pour avril 2018.

Sans entrer dans les détails techniques, la structure est quasi-finalisée avec un poste protégé pour surveillant avec accès spécifique et plusieurs portes d'intervention.

En revanche ce qui nous pose souci, c'est la présence d'un bureau avec un surveillant à l'intérieur des parloirs.

Pour rappel, lors de l'évasion avec prise d'otages du 15 février 2009, l'Administration Centrale avait admis qu'aucun agent ne devait plus être en contact avec les détenus pendant les parloirs. Cette situation sera remise en cause lors de la prochaine ouverture des UVF. Nous avons interpellé notre Directrice à ce sujet qui nous a indiqué que cela se faisait ailleurs.

Nous lui avons répondu qu'il était de notre devoir d'anticiper et de ne pas se poser la question après coup si jamais un de nos collègues se retrouvait en difficulté.

Concernant le fonctionnement des parloirs, la Direction Interrégionale laisse carte blanche à la Direction locale quant à leur fonctionnement. Portes ouvertes, portes fermées... Notre Direction nous a demandé d'étudier toutes les possibilités et de lui en faire part lors du prochain CTS qui doit se tenir début janvier 2018.

En questions diverses, nous avons interpellé notre Directrice sur le futur départ à la retraite d'un moniteur de sport et le fait qu'un seul titulaire sera présent sur l'ensemble du CP. Notre Directrice est restée quelque peu évasive sur une solution pérenne. En effet, elle ne peut demander son remplacement en CAP qu'une fois le départ effectif. Elle a évoqué la possibilité de l'embauche d'un nouveau contractuel.

FO 1er Syndicat de la Fonction Publique d'Etat

www.fopenitinaire-rhone-alpes-auvergne.fr



